



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 638-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le projet de règlement suivant :

☞ **Règlement 638-17** ***Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale***

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 14 mai 2018**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 638-17 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 10 avril 2018.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA